

**OBJET CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)
ELECTION DES MEMBRES**

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission de délégation chargée de l'analyse des candidatures et des offres.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (Président) et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lors de la séance du 19 septembre 2009, vous avez fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures qui devaient être adressées à la Mairie avant le 30 octobre 2009.

Les listes suivantes ont été enregistrées :

- Liste 1 Groupe majoritaire

Titulaires

- . LAURET Edmond
- . LOWINSKY Jacques
- . ESPERET Jean-Pierre
- . PESTEL René Louis
- . HOAREAU Jean-François

Suppléants

- . CLAIN Claudette
- . VELOUPOULE MERLO Nalini
- . ARMAND Alain
- . VARONDIN Frédéric
- . ASSABY Maximilien

- Liste 2 Les Dionysiens en toute confiance

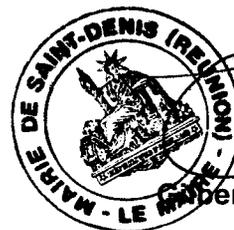
Titulaires

- . VICTORIA René-Paul
- . HOARAU Patricia
- . INGAR Iqbal

Suppléants

- . FOURNEL Dominique
- . HOARAU Serge
- . ALLIE Carmen

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection des membres de la CDSP.



LE MAIRE

Robert ANNETTE

**OBJET CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)
ELECTION DES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 1411-5, R. 1411-5 et R. 1411-6 ;

Vu la Délibération n° 09/5-34 du 19 septembre 2009 portant conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Sur le RAPPORT N° 09/6-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Décide de créer la Commission de Délégation de Service Public, en application de l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2

Arrête les listes de candidatures suivantes qui ont été déposées dans les conditions définies par Délibération n° 09/5-34 du 19 septembre 2009 susvisée :

- Liste 1 Groupe Majoritaire

Titulaires

. LAURET Edmond
. LOWINSKY Jacques
. ESPERET Jean-Pierre
. PESTEL René Louis
. HOAREAU Jean-François

Suppléants

. CLAIN Claudette
. VELOUPOULE MERLO Nalini
. ARMAND Alain
. VARONDIN Frédéric
. ASSABY Maximilien

Délibération n° 09/6-07

- Liste 2 Les Dionysiens en toute confiance

Titulaires

· VICTORIA René-Paul
· HOARAU Patricia
· INGAR Iqbal

Suppléants

· FOURNEL Dominique
· HOARAU Serge
· ALLIE Carner

ARTICLE 3

Désigne les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public ainsi créée, en application de l'Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats du vote s'établissant comme suit :

→ nombre de bulletins

collectés	49
blanc	0
nul	0

→ nombre de suffrages

exprimés	49
obtenus	49

Liste 1 - Groupe majoritaire	38
Liste 2 - Les Dionysiens en toute confiance	11

→ membres titulaires

	L
· LAURET Edmond	1
· LOWINSKY Jacques	1
· ESPERET Jean-Pierre	1
· PESTEL René Louis	1
· VICTORIA René-Paul	2

→ Nombre de sièges

Phase 1	Phase 2	Total
3	1	4
1	0	1

→ membres suppléants

	L
· CLAIN Claudette	1
· VELOUPOULE MERLO Nalini	1
· ARMAND Alain	1
· VARONDIN Frédéric	1
· FOURNEL Dominique	2

Phase 1 : répartition aux entiers / Phase 2 : répartition aux restes / L : liste

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE